

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1620 Subvention (2.000 euros) à l'association Pro Musicis (16e).

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Pro Musicis ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 2e commission, et M. Bertrand JOMIER, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Pro Musicis située 72, quai Louis Blériot 75016 Paris, au titre de ses activités parisiennes. 2014_04141 n°simpa 11885.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.